

Créteil, le 17 février 2011

Communiqué à tout le personnel

du Groupe Hospitalier Albert Chenevier - Henri Mondor

Le mercredi 16 février 2011 se sont tenues à l'hôpital Albert Chenevier des instances exceptionnelles réunissant les représentants des organisations syndicales du CHSCT et CTLE, l'ordre du jour portait sur le devenir de l'hôpital Albert Chenevier.

Les Groupes Hospitaliers de l'AP-HP sont en réflexion pour moderniser leurs hôpitaux et mieux répondre aux besoins de la population. En ce qui concerne Albert Chenevier et Henri Mondor, les investissements sont très importants et la modernisation doit être conduite rapidement. Il s'agit principalement de la construction d'un nouveau plateau médico-technique à Mondor et de la rénovation complète de l'hôpital Chenevier, pavillonnaire, doté d'unités et d'infrastructures trop anciennes qui ne répondent qu'imparfaitement aux exigences des patients et de leurs familles et à la qualité des conditions de travail que nous voulons vous offrir.

Cette modernisation s'inscrit dans un contexte économique contraint qui amène à devoir dégager les financements nécessaires dans le cadre de propositions efficaces. En matière d'investissement, l'AP-HP dans le cadre de l'élaboration de son budget fixe comme orientation prioritaire l'optimisation de toutes les surfaces utiles et une réflexion approfondie des possibilités de cessions dans le cadre d'une offre de soins cohérente.

Deux hypothèses de travail sont à l'étude pour une mise en œuvre à l'horizon de 4 à 5 ans :

- L'une qui consiste avec des phasages successifs à construire deux monoblocs reliés sur Chenevier,
- L'autre qui consiste à transférer tout ou partie des services et unités de soins de Chenevier sur le site de Mondor dans un nouveau bâtiment adossé à la tour et en liaison directe avec le plateau technique.

Ces solutions d'avenir doivent être financées. Elles ne pourront l'être que par une cession totale ou partielle du terrain de Chenevier.

A ce jour, aucun arbitrage n'a eu lieu, aucune décision n'est prise.

Dans cette phase d'étude, des contacts ont été pris avec les autorités municipales afin de remplir un devoir d'information sur nos projets et d'étudier les conditions de faisabilité des différentes esquisses, avant toute décision.

L'étude des projets s'inscrit dans le respect de l'offre de soins et le maintien de l'ensemble des emplois.

L'hypothèse d'un transfert des activités de Chenevier vers Mondor favoriserait la pérennité des activités et des emplois au sein d'un hôpital modernisé, attractif pour les patients, ses professionnels et ses partenaires.

Je vous remercie de votre compréhension dans la démarche que nous menons et je m'engage à vous informer complètement dès lors qu'un arbitrage aura été rendu par la gouvernance centrale de l'AP-HP.



Martine ORIO